

Définition de l'épreuve : Unité facultative « mobilité »

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour dans un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre d'une formation conduisant à une spécialité de baccalauréat professionnel. Elle prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat.

Les compétences évaluées sont celles qui sont décrites dans le référentiel figurant en annexe I de l'arrêté du 27 juin 2014 dont la présente annexe constitue l'annexe II.

Modalités de l'évaluation

L'épreuve comprend deux parties :

- la première partie se déroule dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité ;
- la deuxième partie se déroule en France, au plus tard trois mois après le retour du candidat.

1re partie

L'évaluation porte sur les compétences C1 et C3 du référentiel. Elle se déroule dans une entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle avec lesquels l'établissement de formation français a passé convention. Elle est réalisée par un ou des représentants de l'entreprise ou de l'établissement de formation du pays d'accueil étranger.

Le support d'évaluation se présente sous forme d'une grille d'évaluation figurant en annexe de la présente définition. Cette grille comporte une rédaction en français et une traduction dans la langue du pays d'accueil. Elle est renseignée par le ou les évaluateurs étrangers et transmise en retour à l'établissement français d'origine du candidat, selon des modalités définies dans la convention.

2e partie

L'évaluation porte sur les compétences C2, C4, C5 et C6 du référentiel. Elle se déroule dans l'établissement français de formation. Elle consiste en un entretien de 20 minutes avec une commission composée de deux enseignants, l'un de la discipline professionnelle de la spécialité de baccalauréat professionnel préparée, l'autre d'une discipline générale enseignée dans la formation. Les évaluateurs peuvent être des enseignants du candidat ou non.

L'épreuve comprend une présentation par le candidat de l'environnement professionnel rencontré et d'un élément d'ordre culturel vécu ou observé au cours de son séjour à l'étranger. Cette présentation, d'une durée de 10 minutes, prend appui sur un support réalisé par le candidat sous forme écrite (dossier de 10 pages maximum, annexes incluses) ou sous forme numérique (diaporama de 10 diapositives maximum).

À l'issue de la présentation, les évaluateurs échangent avec le candidat sur les comparaisons que celui-ci est appelé à faire entre les pratiques présentées dans l'exposé et les pratiques françaises relevant des mêmes domaines. L'interrogation peut être élargie aux autres activités, professionnelles et culturelles, rencontrées par le candidat.

Les critères de l'évaluation sont les suivants :

- précision de la description de l'élément d'ordre culturel et de l'environnement professionnel présentés ;
- pertinence de la comparaison entre pratiques étrangères et françaises ;
- distanciation par rapport aux situations vécues et observées à l'étranger et par rapport à ses propres pratiques professionnelles et culturelles.

Notation

La notation de l'épreuve est réalisée par les évaluateurs désignés pour la deuxième partie décrite ci-dessus :

- la **première partie est notée sur 8 points** sur la base de la grille d'évaluation renseignée par les évaluateurs du pays étranger (cf Annexe A),
- la **seconde partie de l'épreuve est notée sur 12 points** (cf Annexe B).

Première partie : Annexe A :

Grille d'évaluation des acquis d'apprentissage à l'issue de la période de mobilité. Cette évaluation est réalisée en entreprise ou établissement de formation à l'étranger

Compétences	Résultats d'apprentissage	Acquis	Non acquis
C1 Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger	Comprend les consignes orales		
	Comprend les consignes écrites		
	Se fait comprendre à l'oral		
	Se fait comprendre avec un support écrit, graphique, numérique, etc.		
C3 Réaliser partiellement une activité professionnelle sous contrôle dans un contexte professionnel étranger	Adopte un comportement professionnel conforme		
	Applique les consignes		
	Tient compte des risques professionnels		
	Réalise correctement les tâches confiées		

Observations :

Date :

Nom, fonction et signature des évaluateurs :

Deuxième partie : Annexe B :

Grille d'évaluation des compétences C2, C4, C5 et C6 du référentiel. Cette évaluation est effectuée par les enseignants : spécialité et d'enseignement général

Compétences		Résultats d'apprentissage	Acquis	Non acquis
C 2	Caractériser le contexte professionnel étranger	Présente la structure et le cadre de travail, l'organigramme, le service		
		Nomme et explique les règles de fonctionnement de la structure, les consignes orales et écrites		
		Nommer et situer les partenaires internes et externes de la structure		
C 4	Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France	Identifie les similitudes et les différences entre des activités de même type réalisées ou observées à l'étranger et en France		
C 5	Se repérer dans un nouvel environnement	Situe le lieu d'apprentissage étranger par rapport à des lieux publics		
		Décrit l'espace dans lequel s'inscrit la structure d'accueil		
		Cite quatre caractéristiques géographiques du pays d'accueil (population, climat, relief...)		
C 6	Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil	Décrit des éléments culturels caractéristiques du contexte étranger (familial ou scolaire ou professionnel)		
		Présente des éléments de ressemblance et de différence entre les contextes culturels français et étrangers		

Observations

Date

Nom, fonction et signature des évaluateurs

Première et deuxième partie : Annexe C :

Grille de notation des compétences C1 à C6. **L'ensemble de cette notation** est effectué par le binôme de professeurs désigné pour interroger les candidats. Les compétences C1 et C3 sont notées sur 8 points. Les compétences C2, C4, C5 et C6 sont notées sur 12 points.

Compétences	Nombre de points proposés
C 1 Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger	/ 8
C 3 Réaliser partiellement une activité professionnelle sous contrôle dans un contexte professionnel étranger	

Compétences	Nombre de points proposés
C 2 Caractériser le contexte professionnel étranger	/ 12
C 4 Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France	
C 5 Se repérer dans un nouvel environnement	
C 6 Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil	

Note finale proposée : / 20